

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024



N° 26/2024

Le 5 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 mars 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Yveline Desmedt, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoint, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Thierry Manfredi, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Sara Louise Ndi Edima, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Cyril Rousseau formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Laurette Brunet par Mme Catherine Bonnet, Mme Guylaine Fernandes par M. Pascal Bourgeteau, M. Dominique Rauzier par Mme Béatrice Delamarre, Mme Annie Trézel par Mme Martine Bourgoïn, M. Bruno Vasseur par M. Patrick Convers, M. Cédric Desmedt par M. Cyril Rousseau.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sarah Flagothier

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 58,36 % - TFPNB : 99,38 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale. A compter du 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240405-26-2024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

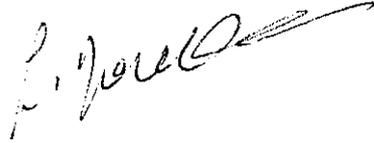
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

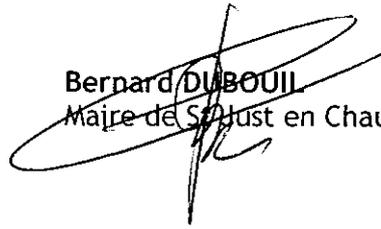
- TH : 16.76%
- TFB : 58.36%
- TFNB : 99.38%

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de Saint-Just en Chaussée



Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240405-26-2024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024